

Royan, le 2 juillet 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Guillaume MOUSSET

Directeur

SARL UNIPERSONNELLE CINEMA & LOISIRS
(Cinéma Le Lido)

Place de la Gare
Boîte Postale 40175
17208 ROYAN Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4204 9

Objet : Convention de Partenariat pour la participation de la
SARL CINEMA & LOISIRS (Cinéma Le Lido) à la « Garden Party des Bacheliers - Édition 2021 ».

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la SARL CINEMA & LOISIRS (Cinéma Le Lido).

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./1

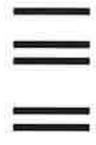
Exp. eu RAR
le 06.07.2021

En provenance de :
~~Coume et Leclerc
Cinema de l'ido
Place de la Gare
Mairie Postale 17205
17205 ROYAN Cedex~~

SGR2 V25 MSR 2A 19-110103 09-20



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4204 9**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 07 JUL. 2021
Distribué le : 07 JUL. 2021
Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature facteur

Ville de Royan
Motel de la Ville
80 avenue de Peuchetillac
17205 ROYAN Cedex
SS
(B21.299)

CS 1802181





CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA PARTICIPATION DE LA SARL UNIPERSONNELLE
« CINEMA ET LOISIRS (CINEMA LIDO) »

A LA « GARDEN PARTY DES BACHELIERS - EDITION 2021 »

D 21. 299

ENTRE

La Ville de Royan représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La SARL UNIPERSONNELLE CINEMA ET LOISIRS (CINEMA LIDO), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES sous le numéro B419989439, représentée par Monsieur Guillaume MOUSSET, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

2021-07-02
La Ville organise le 9 juillet 2021 la Garden Party des Bacheliers. Cet évènement, à destination des élèves royannais en classe de terminale, sera l'occasion de les féliciter pour l'obtention du baccalauréat et de leur remettre des présents.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de la Garden Party des Bacheliers qui se déroulera dans le Parc de la Mairie le 9 juillet 2021.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à faire figurer sur le « Photocall » de la Garden Party des Bacheliers le logo ® (*marque déposée*) de la société (Cinéma Lido – myCINEWEST).

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** de cent vingt bons pour une « Séance de cinéma », d'une valeur totale de 696 €, destinés à être offerts aux élèves royannais en classe de terminale lors de la Garden Party des Bacheliers.

L'utilisation de la marque ® ne pourra se faire que sur le « Photocall » à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Pour **la Société**,
Le Directeur,

Guillaume MOUSSET

CINEMA & LOISIRS
CINEMA LE LIDO
Place de la Gare - BP 40175
17208 ROYAN Cedex
FR 21 419 989 439



Fait à ROYAN, le 29 juin 2021
en trois exemplaires originaux

02 JUL. 2021

Pour **la Ville**,

Le Maire,

Patrick MARENCO